

Destinataires : Employeurs de la région de l'Outaouais

Date : Le 4 août 2020

Objet : **Certificat médical pour le retour au travail d'une personne salariée suite à un test de dépistage de la COVID-19**

---

Madame,  
Monsieur,

La Direction de santé publique (DSPU) et la Direction des services multidisciplinaires et à la communauté (DSMC) du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Outaouais sollicitent la collaboration des employeurs de la région de l'Outaouais afin **de ne pas exiger de certificat médical** suite à un test de dépistage pour la COVID-19 pour permettre le retour au travail d'une personne salariée. L'état d'urgence sanitaire impose la collaboration de tous et surtout d'éviter un stress supplémentaire aux travailleurs qui veulent faire un retour au travail.

Dans la situation qu'une personne aurait un test positif à la COVID-19, celle-ci est rapidement informée par la DSPU. Des consignes lui sont remises en regard de son isolement et de la date de levée de celui-ci. Nous vous rassurons que les personnes atteintes par la COVID-19 sont prises en charge par les autorités de santé publique et peuvent réintégrer le travail uniquement lorsqu'elles sont considérées comme non contagieuses.

Lorsque le résultat du test pour la COVID-19 est négatif, la personne est informée verbalement. Le résultat du test sera aussi disponible au dossier santé Québec (DSQ) dans les 30 jours suivant le test. **Toutefois, aucun certificat médical ne lui sera délivré par la DSPU, ni par la DSMC.**

Malgré cet appel à la collaboration, si l'employeur exige qu'une personne salariée fournisse un certificat médical, ce dernier devra être délivré par le médecin de la personne salariée et l'employeur pourrait avoir à en assumer les frais. À cet effet, les employeurs sont invités à consulter le site web de la CNESST, Questions et réponses – COVID-19 :

<https://www.cnesst.gouv.qc.ca/salle-de-presse/covid-19/Pages/coronavirus.aspx>

Par ailleurs, il importe de souligner que les employés sans médecin auront difficilement accès à un tel service médico-administratif, surtout dans le contexte sanitaire actuel.

La DSPU et la DSMC du CISSS de l'Outaouais remercient les employeurs de la région de l'Outaouais pour leur collaboration dans le contexte de la COVID-19.